

AVIS**ENGAGEMENT d'un AGENT CONSTATATEUR (éch.D4)**
CONTRACTUEL APE A TEMPS PLEIN (m/f) .

Le Collège communal de la Ville de NEUFCHATEAU procédera prochainement à l'engagement et à la constitution d'une réserve de recrutement d'un agent constatateur contractuel APE à temps plein (m/f) (échelle D4) à durée indéterminée en collaboration avec la commune de Vaux-sur-Sûre à raison d'un mi-temps pour chaque commune.

Profil de fonction :**Finalités - Missions principales**

L'agent constatateur est chargé de constater les infractions aux règlements et ordonnances communaux sur l'étendue du territoire communal aux fins d'appliquer les sanctions administratives communales.

Compétences principales**Savoir-être :**

- faire preuve d'organisation, d'efficacité, d'initiative, d'autonomie, de flexibilité et d'adaptabilité
- capacité à communiquer avec clarté et efficacité
- capacité à réagir rapidement avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain et imprévu par exemple

Savoir-faire :

- capacité à maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de sa fonction
- respecter les instructions
- rédiger les constats d'infractions
- capacité à appliquer et respecter rigoureusement les injonctions du supérieur hiérarchique
- respecter la déontologie

Conditions générales et particulières :

- être belge ou être ressortissant ou non d'un pays de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors UE, être en possession d'un permis de travail;
 - avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
 - jouir des droits civils et politiques ;
 - être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
 - être âgé(e) de 18 ans au moins ;
 - être porteur du certificat de l'enseignement secondaire supérieur ou équivalent ;
 - être titulaire d'un permis de conduire catégorie B ;
 - avoir suivi la formation d'agent constatateur (dispensée par un organisme agréé par le CRF) ET la formation prévue à l'article D.140 §2 3° du décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement ;
 - justifier deux années d'expérience dans la fonction d'agent constatateur dans un service public local ;
- Toutes les conditions ci-dessus doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.*
- satisfaire aux lois sur la milice (pour les candidats masculins) ;

- satisfaire à un examen médical d'embauche dans le mois de la date d'entrée en service ;
- être obligatoirement en possession d'un passeport APE au plus tard le jour ouvrable précédent la date d'entrée en service ;
- réussir un examen de recrutement ;

Emploi.

Emploi à temps plein 38H/semaine.

Taux barémique de départ (taux annuel brut indexé mai 2017):

- échelle D4 : Min. 24.645,66 € - Max. 37.574,59 €

Examens.

Le programme de l'épreuve d'examen ainsi que les règles de cotation sont fixés comme suit:

- Une épreuve orale générale.

Cette épreuve est éliminatoire.

La condition de réussite est établie comme suit :

- ✓ avoir obtenu 60% à l'épreuve orale.

Dates d'examen

- ✓ épreuve orale: le jeudi 22/06/2017 à partir de 18h (Hôtel de Ville - Grand-Place, 1 (Salle Brasseur - 1^{er} étage) - 6840 NEUFCHATEAU

Candidatures.

La lettre de motivation, COMPORTANT LA SIGNATURE MANUSCRITE, accompagnée des pièces ci-après:

- curriculum vitae
- extrait de casier judiciaire avec mention de nationalité modèle 1 (datant de moins de trois mois)
- copie du diplôme requis
- attestation justifiant d'une expérience de deux ans
- attestations de formation
- copie du permis de conduire
- le cas échéant, copie du permis de travail

sera adressée UNIQUEMENT par lettre recommandée ou par remise en mains propres contre accusé de réception et devra parvenir pour le **vendredi 16 juin 2017 avant 11h00 au plus tard** au Collège communal, Hôtel de Ville, Grand-Place, 1, 6840 NEUFCHATEAU. Une copie de l'acte de naissance, un certificat de milice (pour le candidat masculin) et un passeport APE sera(ont) sollicité(s) auprès du candidat **retenu**.

Les candidatures non signées et/ou tardives et/ou incomplètes et/ou transmises par e-mail ne seront pas prises en considération.

Une réserve de recrutement d'une durée de deux ans est d'application, éventuellement prorogeable d'un an par décision motivée du conseil communal.

Neufchâteau, le 02/06/2017.

Le Directeur général,

J-Y. DUTHOIT



Le Bourgmestre,

D. FOURNY